

Séance ordinaire du 13 juin 2022

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce treizième jour du mois de juin deux mille vingt-deux à dix-sept heures quarante-deux, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Andrée Kronström, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Édith Bellemare, assistante-greffière et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2022-04-29

Condoléances aux membres de la famille et aux collègues de monsieur Stéphane Boulanger

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-06-14 ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille et aux collègues de monsieur Stéphane Boulanger, policier à la Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-30

Remerciements à la direction et aux membres du personnel du Chantier Davie Canada inc., à l'honorable Jean-Yves Duclos, ministre de la Santé, et à l'honorable Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De remercier la direction et les membres du personnel du Chantier Davie Canada inc. ainsi que l'honorable Jean-Yves Duclos, ministre de la Santé, et l'honorable Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation pour leur soutien et appui indéfectible à l'avenir et la prospérité du chantier et de l'ensemble des actrices et acteurs économiques de la région, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-31**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 juin 2022, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Développement économique et promotion

Désignation et délégation de membres du conseil de la Ville et de membre du personnel de la Ville et autorisation à participer à aux activités prévues à l'invitation de la Ville de Grand Quevilly, en France
Document d'aide à la décision DEV-2022-081 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-32**Période de questions**

Environ 7 personnes assistent à la séance. Trois questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par l'assistante-greffière et le maire répond aux questions.

CV-2022-04-33**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2022**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 24 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-34***Aide financière de la Ville dans le volet du Programme visant à soutenir l'implantation et l'agrandissement de commerces inclus dans un Programme particulier d'urbanisme de la Ville***

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-74 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'accorder une aide financière de la Ville au montant maximum de 150 000\$ dans le cadre du *Programme visant à soutenir l'implantation et l'agrandissement de commerces*, inclus dans un *Programme particulier d'urbanisme* de la Ville, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-35

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 17, 24, 30 et 31 mai 2022

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 17, 24, 30 et 31 mai 2022 est déposé.

CV-2022-04-36

Prolongation du contrat de travail du directeur du Développement économique et de la promotion

[Document d'aide à la décision GCH-2022-065](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-06-05 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De prolonger d'une période de deux ans le contrat de travail de monsieur Philippe Meurant, directeur du Développement économique et promotion, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-37

Règlement hors cour à intervenir avec 684655 N.B. Ltd

[Document d'aide à la décision DAJSC-2022-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-77 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'autoriser le règlement hors cour à intervenir avec 684655 N.B. Ltd (dossier de la Cour supérieure numéro 200-17-031960-214), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DAJSC-2022-003, en contrepartie de la réception du montant de 481 481 \$, et d'autoriser la directrice des Affaires juridiques et du secrétariat corporatif à signer tous les documents nécessaires afin de donner suite au règlement à intervenir.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-38

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 31 mai 2022

[Document d'aide à la décision GRE-2022-051](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 31 mai 2022, est déposé, à titre d'information.

CV-2022-04-39

Plan d'action 2022-2024 de la politique environnementale

[Document d'aide à la décision ENV-2022-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-79 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le *Plan d'action 2022-2024 de la politique environnementale*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-2022-010.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-40

Abrogation de la résolution CV-2022-02-56 « Modification de la résolution CV-2022-00-78 « Acquisition du lot 5 174 997 du cadastre du Québec de madame Claudette Proulx à des fins de développement industriel (Parc industriel Bernières, secteur Saint-Nicolas), confirmation relative à l'utilisation de ce lot et financement afférent » »

[Document d'aide à la décision ENV-2022-012-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-80 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'abroger la résolution CV-2022-02-56 « Modification de la résolution CV-2022-00-78 « Acquisition du lot 5 174 997 du cadastre du Québec de madame Claudette Proulx à des fins de développement industriel (Parc industriel Bernières, secteur Saint-Nicolas), confirmation relative à l'utilisation de ce lot et financement afférent » ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-41

Entente relative aux modalités de versement d'une subvention à la Ville pour la participation de son corps de police au *Programme de formation sur la détection de la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue* pour les exercices financiers 2018-2019 à 2021-2022 à intervenir avec la ministre de la Sécurité publique

[Document d'aide à la décision POL-2022-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-57 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De conclure l'entente relative aux modalités de versement d'une subvention à la Ville pour la participation de son corps de police au Programme de formation sur la détection de la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue pour les exercices financiers 2018-2019 à 2021-2022 à intervenir avec la ministre de la Sécurité publique, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision POL-2022-004, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-42

Financement de la dépense relative aux achats de licences *Emergensys*

[Document d'aide à la décision POL-911-2022-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-58 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De financer la dépense relative aux achats de licences *Emergensys*, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision POL-911-2022-001, au montant maximal de 18 000 \$, à même la réserve financière pour la mise à niveau et le développement de la centrale d'urgence 9-1-1, du centre de relève et du service de répartition des appels aux corps de police municipaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-43

**Recommandations du comité des mesures différentes pour le bâtiment
situé au 80, rue Carrier (secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision INC-2022-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2022-05-81 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De ratifier les recommandations du comité des mesures différentes pour le
bâtiment situé au 80, rue Carrier (secteur Lévis), telles qu'elles sont précisées
à la fiche de prise de décision INC-2022-007.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-44

**Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la
Corporation villieu**

[Document d'aide à la décision DVC-2022-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2022-05-59 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De nommer monsieur François Bilodeau, directeur adjoint à la Direction de la
vie communautaire, pour représenter la Ville au conseil d'administration de la
Corporation villieu.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-45

Reconnaissance d'un organisme

[Document d'aide à la décision DVC-2022-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2022-05-60 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De reconnaître l'organisme suivant à titre d'organisme collaborateur :

- SPA Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-46

Félicitations à la SPA Ville de Lévis

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la SPA Ville de Lévis pour l'excellence de leur travail, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-47

Bilan du plan d'action 2021 et de la mise à jour du plan 2022 sur l'accessibilité universelle visant l'intégration des personnes handicapées et des personnes ayant des incapacités

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-013](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-82 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le *Bilan du plan d'action 2021 et de la mise à jour du plan 2022 sur l'accessibilité universelle visant l'intégration des personnes handicapées et des personnes ayant des incapacités*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2022-013.

Adoptée à l'unanimité

Les membres du conseil de la Ville Jeannot Demers et Isabelle Demers divulguent la nature générale de leur intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant le protocole d'entente à intervenir avec Les monarques de Lévis midget AAA, concernant l'opération de ce club de baseball sur le territoire de la ville et ils mentionnent qu'ils s'abstiennent de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2022-04-48

Protocole d'entente à intervenir avec Les monarques de Lévis midget AAA, concernant l'opération de ce club de baseball sur le territoire de la ville

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-020](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-06-13 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De conclure le protocole d'entente à intervenir avec Les monarques de Lévis midget AAA, concernant l'opération de ce club de baseball sur le territoire de la ville, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-020, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à la majorité

CV-2022-04-49

Nouveaux membres du comité de sélection du programme *Citoyenne ou Citoyen d'honneur de la Ville de Lévis*

[Document d'aide à la décision COM-2022-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-83 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De nommer, à titre de membres du comité du programme *Citoyenne ou Citoyen d'honneur de la Ville de Lévis*, les personnes suivantes, pour un mandat de deux ans, sous la présidence du maire :

- le membre du conseil de la Ville, madame Andrée Kronström;
- madame Barbra Tremblay, directrice des Services à la communauté universitaire au campus de Lévis de l'Université du Québec à Rimouski;
- madame Éliane Trudel, présidente de la Chambre de commerce de Lévis;
- monsieur Michel Gagné, président de la Corporation du Centre de plein air de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-50

Attribution d'un toponyme

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-022-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-62 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D’attribuer le toponyme suivant à la rue en prolongement de la rue de Chablis
(secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) :

- rue 1 : rue de la Gravure.

Adoptée à l’unanimité

CV-2022-04-51

Approbation du budget 2022 de l’Office municipal d’habitation de Lévis [Document d’aide à la décision URBA-CUMB-2022-020-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2022-06-11 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D’approuver le budget 2022 de l’Office municipal d’habitation de Lévis, tel
qu’il est indiqué au rapport d’approbation budgétaire de la Société
d’habitation du Québec, daté du 16 mars 2022.

Adoptée à l’unanimité

CV-2022-04-52

Entente triennale de visibilité à intervenir avec Productions culturelles Québec pour le Festibièrre de Lévis [Document d’aide à la décision DEV-2022-060](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2022-05-88 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure l’entente de visibilité à intervenir avec Productions culturelles
Québec pour le *Festibièrre de Lévis*, telle qu’elle est annexée à la fiche de prise
de décision DEV-2022-060, et d’autoriser le maire et la greffière à signer tout
document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D’autoriser tous les membres du conseil de la Ville, le personnel du Bureau de
la mairie ainsi que les membres du personnel de la Direction générale, de la
Direction du développement économique et de la promotion, de la Direction
de la vie communautaire et de la Direction des communications à utiliser les
laissez-passer prévus à cette entente afin d’assister à l’événement *Festibièrre*

de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-53

Aide financière à La marina de la Chaudière inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2022-037-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-06-12 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 50 000 \$ à La marina de la Chaudière inc. pour son projet d'acquisition d'un terrain destiné à l'ancrage de bateaux, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-54

Dépôt des listes de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé au 31 mars 2022

[Document d'aide à la décision APP-2022-058](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 mars 2022, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 mars 2022 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- listes des autorisations de dépenses, sous la forme de trois fichiers distincts, effectuées par un fonctionnaire ou employée ou employé pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*) :
 - ✓ liste des approbations par fonctionnaires ou employées ou employés pour le mois de janvier 2022;
 - ✓ liste des approbations par fonctionnaires ou employées ou employés pour le mois de février 2022;
 - ✓ liste des approbations par fonctionnaire ou employées ou employés pour le mois de mars 2022;
- listes de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses, sous la forme de trois fichiers distincts, effectuées par un fonctionnaire ou une employée détentrice ou un employé détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*) :

- ✓ approbation des dépenses par détentrices ou détenteurs de cartes d'achat pour le mois de janvier 2022;
 - ✓ approbation des dépenses par détentrices ou détenteurs de cartes d'achat pour le mois de février 2022;
 - ✓ approbation des dépenses par détentrices ou détenteurs de cartes d'achat pour le mois de mars 2022.
-

CV-2022-04-55

Abrogation de la résolution CV-2022-01-39 « Option de renouvellement du contrat pour le service de tassement et d'enlèvement de la neige (secteur Pintendre) »

[Document d'aide à la décision APP-2022-093](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-65 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'abroger la résolution CV-2022-01-39 « Option de renouvellement du contrat pour le service de tassement et d'enlèvement de la neige (secteur Pintendre) ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-56

Attribution d'un contrat de services de gestion animalière pour les années 2022 à 2027 de gré à gré à intervenir avec SPA Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision APP-2022-099](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-66 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De conclure le contrat de services de gestion animalière pour les années 2022 à 2027 de gré à gré à intervenir avec SPA Ville de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-2022-099, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-57

Modification de la résolution CV-2022-00-84 « Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de vêtements et d'équipements pour le personnel policier et pompier »

[Document d'aide à la décision APP-2022-100](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-67 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De modifier la résolution CV-2022-00-84 « Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de vêtements et d'équipements pour le personnel policier et pompier » (appel d'offres 2021-50-122) :

- par la suppression dans le deuxième paragraphe du premier alinéa, des numéros « 9 » et « 11-B »;
- par l'ajout des alinéas suivants :
 - ✓ lot 9, à Martin & Levesque inc., pour une durée de trois ans, au prix de 75 881,70 \$, avant TPS et TVQ;
 - ✓ lot 11-B, à M.D. charlon co. ltd., pour une durée de trois ans, au prix de 84 673,40 \$ avant TPS et TVQ;

conformément au devis et à leur soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-58

Régularisation du titre de propriété d'une partie de l'assiette de la rue Saint-Jacques (secteur Saint-Romuald, lot 2 159 202 du cadastre du Québec)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-69 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'approuver la description technique du lot 2 159 202 du cadastre du Québec, préparée par madame Renelle Labrecque, arpenteuse-géomètre, datée du 15 mars 2022, pourtant le numéro 30 de ses minutes, correspondant à une partie de l'assiette de la rue Saint-Jacques (secteur Saint-Romuald), et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le troisième alinéa de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*, à accomplir les

formalités édictées par le cinquième alinéa de cet article et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au sixième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette partie d'assiette de rue.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-59

Attribution du contrat pour la fourniture de bacs roulants et d'accessoires pour la collecte des matières recyclables et des matières compostables

[Document d'aide à la décision APP-2022-068](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-91 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour la fourniture de bacs roulants et d'accessoires pour la collecte des matières recyclables et des matières compostables (appel d'offres 2022-50-17), à IPL North America inc., pour une dépense totale estimée à 201 086,60 \$, avant TPS et TVQ, pour les lots A et B, pour une durée d'un an, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-60

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de matériaux organiques en vrac pour les années 2022 à 2024

[Document d'aide à la décision APP-2022-103](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-94 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de matériaux organiques en vrac pour les années 2022 à 2024 (appel d'offres 2022-50-27), à Englobe environnement inc., pour une dépense estimée à 305 988 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-61

Attribution du contrat pour la fourniture, la levée et le transport de conteneurs roll-off et le traitement des matières apportées à l'écocentre

[Document d'aide à la décision APP-2022-104](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-95 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour la fourniture, la levée et le transport de conteneurs roll-off et le traitement des matières apportées à l'écocentre (appel d'offres 2022-50-58), à AIM éco-centre, une division de La compagnie américaine de fer & métaux inc., pour une dépense totale estimée à 1 106 160 \$, avant TPS et TVQ, pour les lots B, D et E, pour une durée de deux ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-62

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-29 modifiant le Règlement RV-2018-17-91 sur la gestion contractuelle et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision APP-2022-098-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-29 modifiant le Règlement RV-2018-17-91 sur la gestion contractuelle et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-2022-098-R-1.

Ce règlement a pour objet de modifier la disposition relative à une demande de prix à au moins deux fournisseuses ou fournisseurs, afin de prévoir que le fonctionnaire responsable de la demande de prix doit s'assurer que la Ville paie un juste prix pour le contrat visé, mais il n'est toutefois pas tenu de documenter par écrit cette mise en concurrence, si elle comporte une dépense inférieure au seuil identifié à la *Politique d'approvisionnement P-2018-002*.

CV-2022-04-63

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée de 36 logements et plus et augmentation du nombre d'étages autorisé dans la zone M1307) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-020](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-020.

Ce règlement a pour objet :

- d'ajouter la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée (36 logements et plus) pouvant compter jusqu'à 8 étages à la grille des spécifications de la zone M1307 et d'y prévoir des dispositions applicables;
- de retirer la classe d'usages L301 des usages spécifiquement permis de la grille des spécifications de la zone M1307;
- de porter la marge de recul avant à 12 mètres pour tous les usages autorisés;
- de porter la densité résidentielle nette minimale à 30 logements par hectare;
- harmoniser les marges de recul arrière et latérales.

CV-2022-04-64

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-31 modifiant le Règlement RV-2002-00-61 établissant un tarif applicable aux dépenses des membres du Conseil de la Ville (règles et modalités du versement d'une avance sur des dépenses anticipées et désignation d'un mandataire pour les dépenses de recherche et de soutien d'un membre du conseil de la Ville) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GRE-2022-043-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-31 modifiant le Règlement RV-2002-00-61 établissant un tarif applicable aux dépenses des membres du Conseil de la Ville et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2022-043-R-1.

Ce règlement a pour objet de prévoir le versement d'une avance sur les dépenses anticipées d'un membre du conseil de la Ville dans l'exercice de ses fonctions et sur les modalités de désignation par le membre du conseil de la Ville d'un mandataire pour administrer les dépenses afférentes au budget de recherche et de soutien des conseillers qui lui est alloué, en application de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

CV-2022-04-65

Adoption du Projet de règlement RV-2022-22-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée de 36 logements et plus et augmentation du nombre d'étages autorisé dans la zone M1307) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-020](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-06-09 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2022-22-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-020.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité du président du conseil d'arrondissement, annoncée au préalable par un avis public donné par la greffière, devant s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-66

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-22-04 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de certaines classes d'usages dans les zones R2914 et R2916, route Monseigneur-Bourget et rue des Moissons, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-069](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-84 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-04 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-02-73.

Le changement apporté au Second projet de règlement par rapport au Projet de règlement consiste principalement à retirer des usages appartenant au groupe C3 commerce au détail et de gros et service para-industriel et à ajouter le groupe d'usages C8 service d'entreposage intérieur, de même que de bonifier la largeur de l'écran tampon pour les zones R2914 et R2916.

Ce second projet de règlement a pour objet :

- de remplacer la grille des spécifications applicable pour la zone R2914 afin d'y permettre les usages compris dans le groupe A1 agriculture sans élevage, le groupe C2 commerce au détail et service sensible au transport de marchandise, certains usages du groupe C3 commerce au détail ou de gros, service, avec entreposage extérieur et contrainte, certains usages du groupe C4 commerce au détail et service de

proximité pour les véhicules ainsi que le groupe C8 service d'entreposage intérieur et de prévoir les normes et spécifications afférentes à ces usages;

- de remplacer la grille des spécifications applicable pour la zone R2916 afin d'y permettre la classe d'usages C101 restauration ainsi que les usages compris dans le groupe A1 agriculture sans élevage, le groupe C2 commerce au détail et service sensible au transport de marchandise, certains usages du groupe C3 commerce au détail ou de gros, service, avec entreposage extérieur et contrainte, certains usages du groupe C4 commerce au détail et service de proximité pour les véhicules, le groupe d'usages C8 service d'entreposage intérieur et de prévoir les normes et spécifications afférentes à ces usages;
- de prévoir des dispositions spécifiques pour l'aménagement d'un écran tampon à l'intérieur des zones R2914 et R2916 à l'égard de terrain où est exercé un usage autre qu'un usage du groupe A1 agriculture sans élevage, et ce, le long des limites d'un terrain contigu à un terrain situé dans la zone R2913.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-67

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-22-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages afin d'autoriser la tenue d'évènements et de spectacles ainsi que la présence de camions de cuisine au parc du Rigolet situé dans la zone L1331, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-072](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-85 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-02-72.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-68

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-22-06 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements règlementaires à la zone M1301 située sur le boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-074](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution

CE-2022-05-86 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-06 modifiant le
Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans
changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution
CV-2022-02-75.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-69

Adoption du Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet

[Document d'aide à la décision GRE-2022-002](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2022-
22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet a
pour objet d'édicter le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un
cabinet, conformément à la loi, prévoyant notamment les valeurs et les règles
déontologiques applicables aux membres du personnel d'un cabinet ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2022-04-41;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de
déontologie du personnel d'un cabinet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-70

Adoption du Règlement RV-2022-22-13 modifiant le Règlement RV-2012-12-03 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel de la Ville de Lévis (interdiction relative au don, à une marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui est offert par une fournisseuse ou un fournisseur de biens ou de services de la Ville)

[Document d'aide à la décision GRE-2022-003](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement
RV-2022-22-13 modifiant le Règlement RV-2012-12-03 édictant le code
d'éthique et de déontologie du personnel de la Ville de Lévis a pour objet de
modifier le code d'éthique et de déontologie du personnel de la Ville,
conformément à la loi, afin de préciser l'interdiction qui est faite aux membres
du personnel d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre

avantage, quelle que soit sa valeur, qui est offert par une fournisseuse ou un fournisseur de biens ou de services de la Ville ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-04-42;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2022-22-13 modifiant le Règlement RV-2012-12-03 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel de la Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-71

Adoption du Règlement RV-2022-22-14 modifiant le Règlement RV-2002-00-25 sur le traitement des membres du Conseil (exception au versement de la rémunération additionnelle à titre de président d'un comité ou d'une commission de la Ville)

[Document d'aide à la décision GRE-2022-031](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-14 modifiant le Règlement RV-2002-00-25 sur le traitement des membres du Conseil a pour objet de prévoir une exception dans le texte même du Règlement RV-2002-00-25 sur le traitement des membres du Conseil, à l'effet que le vice-président du comité exécutif, les membres du comité exécutif et les présidents d'un arrondissement ne reçoivent pas la rémunération additionnelle prévue pour un membre du conseil de la Ville qui est désigné à titre de président d'un comité ou d'une commission de la Ville et enfin, de prévoir l'entrée en vigueur de ce règlement au 1^{er} janvier 2022 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-04-44;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2022-22-14 modifiant le Règlement RV-2002-00-25 sur le traitement des membres du Conseil.

Le maire mentionne qu'il vote en faveur de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-72

Adoption du Règlement RV-2022-22-23 sur les modalités de publication des avis publics

[Document d'aide à la décision GRE-2022-042](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-23 sur les modalités de publication des avis publics a pour objet de clarifier le règlement de la Ville antérieurement adopté à ce sujet, afin de prévoir que tout avis public donné par la Ville est publié exclusivement sur le site Internet de la Ville et qu'il est possible d'afficher cet avis, de façon facultative, dans d'autres médias, de même que de remplacer le Règlement RV-2018-18-57 et son amendement à ce sujet ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-03;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'adopter le Règlement RV-2022-22-23 sur les modalités de publication des avis publics.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-73

Adoption du Règlement RV-2022-22-28 modifiant le Règlement RV-2022-22-00 établissant un programme d'aide aux entreprises
[Document d'aide à la décision DEV-2022-063](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-28 modifiant le Règlement RV-2022-22-00 établissant un programme d'aide aux entreprises a pour objet de modifier la date limite de dépôt des demandes d'aide financière au *Programme d'aide aux entreprises* ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-17;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2022-22-28 modifiant le Règlement RV-2022-22-00 établissant un programme d'aide aux entreprises.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-74

Désignation et délégation de membres du conseil de la Ville et de membre du personnel de la Ville et autorisation à participer aux activités prévues à l'invitation de la Ville de Grand Quevilly, en France
[Document d'aide à la décision DEV-2022-081](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-06-15 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De désigner et de déléguer les membres du conseil de la Ville Jeannot Demers et Amélie Landry, ainsi qu'une représentante ou un représentant de la Direction du développement économique et de la promotion et de la Direction de la vie communautaire, et de les autoriser à participer aux activités prévues à l'invitation de la Ville de Grand Quevilly, en France, en juillet 2022, et ce, en réponse à l'invitation transmise en date du 6 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-75

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2022-04-76

Félicitations à madame Janet Jones

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Janet Jones, présidente d'honneur, pour le succès extraordinaire et pour l'excellence de l'organisation de l'événement annuel de la collecte de fonds du *Relais pour la vie* de la Société canadienne du cancer, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-77

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 19 heures 06, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Édith Bellemare, assistante-greffière
